

Motion adoptée par le conseil d'administration du collège de

Lors du CA du

Le conseil départemental a exigé la tenue des conseils d'administration sur les budgets avant le 15 octobre, c'est trop tôt. Cette date nous apparaît déraisonnable : elle met en tension des équipes déjà fragilisées et en sous-effectif dans nombre de collèges. L'utilisation de la dotation financière est donc votée par les élu·es au CA de l'année scolaire précédente, avec des élu·es ayant possiblement quitté les établissements, ce qui pose un problème démocratique.

Nous alertons surtout sur la posture autoritaire du conseil départemental dans l'attribution des crédits alloués pour ce budget, qui exige la disparition totale de tout financement d'activité pédagogique (crédits d'enseignement globalisés et EPI). Certes, comme le dit le CD73, l'état (le rectorat) ne finance presque plus ces activités. Mais face à des dotations d'état en baisse, et des coûts de fonctionnement qui augmentent, cette position départementale accroît encore nos difficultés, et il est inacceptable d'en faire payer le prix aux élèves et à leurs conditions d'étude.

L'éducation comme le reste des services publics, a besoin de moyens pour fonctionner. Il est important d'avoir des établissements rénovés, une restauration scolaire de qualité, et pourquoi pas un lien avec l'économie locale. Mais à quoi sert une école si on n'a pas les moyens d'y étudier ? Oui, l'éducation a un coût, et le Conseil Départemental ne veut plus l'assumer dans sa part de financement des crédits pédagogiques. Pour nous, représentant·es des personnels et des parents élu·es au CA, le droit des jeunes à l'éducation n'a pas de prix.

Dans la logique gestionnaire actuelle du conseil départemental de Savoie les contenus pédagogiques seraient rendus possibles par les subventions et des dispositifs proposés suite à des décisions politiques locales, en lien avec l'économie du territoire (Plan montagne, Plan ski jeune, artistes au collège...). Tout autre projet qui n'entrerait pas dans le cadre défini par le CD73 pourrait être mis hors-jeu.

Le Département dans ses objectifs, issus de choix politiques locaux, ne peut être en phase avec les besoins réels de l'éducation nationale : la liberté pédagogique n'est pas un caprice, elle est la garantie de l'indépendance de la fonction publique d'éducation, pour un même droit à l'éducation partout. L'éducation nationale a des programmes nationaux, et un code de l'éducation qui est le même sur tout le territoire. L'éducation nationale comme le reste des services publics est au service de l'intérêt général, et de l'émancipation des jeunes en particulier, et ne saurait se mettre au service de l'économie. Or, avec l'austérité budgétaire imposée ici, les seuls financements possibles viendraient-ils du secteur privé ?

La situation n'est pas complètement nouvelle. Depuis 2022, avec la mise en place du « fond de solidarité », et l'obligation pour les collèges à y reverser une partie de leurs finances, les conseils d'administration des établissements sont privés d'une partie de leur autonomie de fonctionnement, puisque c'est le CD73 qui décide de financements demandés localement.

Ces injonctions politiques actuelles accentuent encore les difficultés de financement de l'éducation en Savoie. Nous ne pouvons l'accepter.

L'État et les collectivités doivent fournir aux établissements scolaires les moyens humains et financiers dont ils ont besoin pour fonctionner. Ce n'est pas aux élèves de payer les factures des crises ! Le conseil d'administration s'oppose à cette austérité choisie.